

DONNER SOI-MEME, DONNER AUTRUI.
CONVERSION D'ADULTES ET OBLATION D'ENFANTS EN PROVENCE
(FIN X^E-XII^E SIECLES)¹

THE GIFT OF THE SELF AND THE GIFT OF THE OTHER.
CONVERSION OF ADULTS AND CHILD OBLATION IN PROVENCE
(FROM THE LATE TENTH TO THE TWELFTH CENTURY)

Eliana Magnani

Centre National de la Recherche Scientifique, Artheis, Auxerre/Dijon

Résumé: À partir de l'étude du cas provençal, en croisant les éléments issus des sources diplomatiques, notamment des monastères bénédictins, et les exemples posés par l'hagiographie, cet article cherche à montrer que la multiplication des conversions d'adultes dans la deuxième moitié du XI^e siècle, ne signifie pas le déclin de l'oblation d'enfants. À l'inverse de ce qui est souvent décrit par l'historiographie, l'oblation semble demeurer stable, au même titre que le moine-oblat (*nutritus*) demeure le modèle idéal de la perfection monastique face au moine-converti (*conversus*), offert alors comme alternative à l'aristocratie seigneuriale.

Mots-clés: oblation, conversion d'adultes, Provence

Abstract: Taking as its point of departure the case of Provence as documented in the diplomatic sources of Benedictine monasteries and in hagiography, this article demonstrates that the increase in the conversion of adults in the second half of the eleventh century is unrelated to a supposed decline in child oblation. Contrary to the traditional perspective, oblation appears to remain stable and the oblate monk (*nutritus*) is still the ideal model of monastic perfection as opposed to the converted monk (*conversus*), an alternative model then offered to the seigniorial aristocracy.

Keywords: oblation, conversion of adults, Provence.

Recebido em: 20/05/2010

Aprovado em: 23/06/2010

¹ Cet article est une version développée de la communication présentée en juillet 2005, à l'International Medieval Congress, à Leeds, dans le cadre des séances « Entering the Monastery », organisées par Isabelle Cochelin et Albrecht Diem. Je remercie Isabelle Cochelin pour la relecture éclairée de cet article, qui doit paraître également dans le volume réunissant les contributions de 2005 (dir. B. Caseau et A. Diem).

À l'âge seigneurial, deux types d'action, le don de soi – la conversion personnelle – et le don de l'autre – l'oblation d'enfants – sont, en Provence comme ailleurs, les formes communes d'intégration dans une communauté monastique. Employant le vocabulaire de l'échange avec le divin, ces pratiques se traduisent en termes de don, d'offrande et de sacrifice, abandon ultime de soi ou d'un enfant à Dieu². Elles impliquent également un changement de statut social dans le passage à l'ordre clérical, à une époque où l'Église tend de plus en plus à distinguer clercs et laïcs, et à fonder toute hiérarchie sur les degrés de perfection de la vie consacrée. Dans cette perspective, sous fond des modèles offerts à l'aristocratie seigneuriale³, l'historiographie a souvent insisté sur le tournant de la deuxième moitié du XI^e siècle avec la multiplication des conversions d'adultes, aux dépens de l'oblation d'enfants⁴. Le cas provençal s'il confirme l'envol des conversions d'adultes, dément le déclin des oblations d'enfants, pratique qui semble demeurer stable, au même titre que le moine-oblat (*nutritus*) demeure le modèle idéal de la perfection monastique, face au moine-converti (*conversus*)⁵.

L'entrée dans un monastère, mais aussi dans un chapitre cathédral ou dans une communauté de clercs réguliers, n'engage pas seulement l'individu concerné mais mobilise tout un tissu de relations à l'intérieur des parentèles laïques, des communautés religieuses et, surtout entre ces deux sphères toujours très imbriquées. Les modalités du recrutement monastique et canonial sont ainsi déterminées aussi bien par les modèles mis en exergue par les

² Sur l'oblation d'enfants et la conversion d'adultes comme formes d'holocauste, voir LAHAYE-GEUSEN, Maria. *Das Opfer der Kinder. Ein Beitrag zur Liturgie- und Sozialgeschichte des Mönchtums in Hohen Mittelalter*, Münsteraner Theologische Abhandlungen, vol. 13, 1991 ; JONG, Mayke de. *In Samuel's Image: child oblation in the Early Medieval West*. Leiden-New York-Köln: Brill, 1996) ; WOLLASCH, Joachim. *Das Mönchsgelübde als Opfer. Frühmittelalterliche Studien*, 18 (1984), p. 529-545 ; MIRAMON, Charles de. *Embrasser l'état monastique à l'âge adulte (1050-1200). Étude sur la conversion tardive. Annales HSS*, 54/4 (1999), pp. 825-849, ici p. 834-835.

³ LAUWERS, Michel (Ed.). *Guerriers et Moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval*. Antibes: Éditions APDCA, 2002.

⁴ GRUNDMANN, Herbert. *Adelsbekehrungen im Hochmittelalter: Conversi und nutriti im Kloster*. In: FLECKENSTEIN, Josef & SCHMID, Karl (Ed.). *Adel und Kirche. Gerd Tellenbach zum 65. Geburtstag dargebracht von Freunden und Schülern*. Fribourg-en-Brigau, Bâle, Vienne, 1968, p. 325-345, repris dans GRUNDMANN, Herbert. *Ausgewählte Aufsätze*, I, Schriften des Monumenta Germaniae Historica 25/1, Stuttgart, 1976, p. 125-149; TESKE, Wolfgang. *Laien, Laienmönche und Laienbrüder in der Abtei Cluny. Ein Beitrag zum Konversen-Problem. Frühmittelalterliche Studien*, 10, 1976, p. 248-322 et 11, 1977, p. 288-339 ; COCHELIN, Isabelle. *Enfants, Jeunes et Vieux au Monastère: la perception du cycle de la vie dans les sources clunisiennes (909-1156)*. Thèse de doctorat, 2 vol., Université de Montréal, 1996 ; MIRAMON, Ch. *op. cit.*, p. 826, 830.

⁵ Sur l'opposition *nutriti* x *conversi*, voir IOGNA-PRAT, Dominique. *Evrard de Breteuil et son double. Morphologie de la conversion monastique en milieu aristocratique (v. 1070-v. 1120)*. In : LAUWERS, Michel (Ed.). *op. cit.*, p. 537-557; MIRAMON, Ch. *op. cit.*, p. 829-831.

religieux que par les stratégies plus diffuses des familles aristocratiques, en matière de contrôle des charges ecclésiastiques ou de resserrement lignager. Ce sont ces aspects – les discours et les pratiques – qu'on envisagera ici, à partir de l'étude d'un cas régional, en croisant les éléments issus des sources diplomatiques, notamment des monastères bénédictins, et les cas exemplaires posés par l'hagiographie.

1. Monastères, chapitres et collégiales en Provence à l'âge seigneurial. Cadre général.

À partir du milieu du X^e siècle, après une période de trouble politique où l'activité des monastères anciens, comme Saint-Victor de Marseille et Lérins, ralentit ou disparaît, s'amorce en Provence un mouvement de "renouveau monastique", en même temps que la réorganisation politique de la région se réalise autour de la puissance comtale. Plusieurs communautés monastiques, surtout masculines, sont alors restaurées ou fondées⁶. L'abbaye de Montmajour est créée en 954, les premiers prieurés clunisiens apparaissent entre 960 (Ganagobie) et 988 (Saint-André de Rosans), Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon en 986, Saint-Victor de Marseille est restauré entre 974 et 977, et Lérins dans les années 1020, pour ne citer que les communautés les plus importantes. Ce mouvement, qui se prolonge jusqu'aux années 1030, est étroitement lié à l'implantation des seigneuries. Les familles aristocratiques légitiment alors leurs nouveaux pouvoirs en s'investissant dans la création de monastères ou prieurés dans leurs domaines. Mais elles s'investissent également dans le contrôle des églises cathédrales, où certains chapitres adoptent la vie commune dès le dernier tiers du X^e siècle, comme à Apt (976), à Carpentras (982/983), à Vaison (985/1005) ou à Forcalquier (999/1030)⁷.

En dehors des chapitres cathédraux, la présence de clercs réguliers est assez précoce en Provence, avec des communautés attestées dès les années

⁶ Au sujet de ces questions, je me permets de renvoyer une fois pour toutes à ma thèse : MAGNANI, Eliana. *Monastères et Aristocratie en Provence : milieu X^e- début XII^e siècle*. Münster-in-W., 1999 (*Vita regularis*, 10).

⁷ Apt: BARRUOL, Jean ; DIDIER, Noël; DUBLED, Henri (Ed.). *Cartulaire de l'Église d'Apt*. Paris : Librairie Dalloz, 1967 [désormais CA], 25 (976), CA 42 (991). Carpentras: *Gallia Christiana Nova*, t. I (Paris, 1715), instr. n° 148 (982/83). Vaison: SAINTE-MARTHE, Louis A. Boyer de. *Histoire de l'Église Cathédrale de Vaison*. Avignon, 1731, livre I, p. 79-80 (985/1005). Forcalquier: Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 17558 fols 63-68v (999/1030). Voir: POLY, Jean-Pierre. *La Provence et la Société Féodale 879-1166*. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi. Paris : Bordas, 1976, p. 56-59.

1030⁸. Ce mouvement s'accélère à la fin du XI^e siècle, culminant avec le développement de l'ordre de Saint-Ruf d'Avignon⁹. En revanche, le monachisme réformé des cisterciens n'arrive que tardivement dans la région, pas avant les années 1130-1140. Ce décalage par rapport à d'autres régions s'explique en partie par l'intérêt suscité par les nouveaux ordres militaires, Hospitaliers et Templiers, dont l'implantation est très importante dans le Midi dès le début du XII^e siècle¹⁰.

En ce qui concerne le monachisme féminin, il est peu documenté et assez marginal en Provence avant le milieu du XII^e siècle. Cette situation est sans doute liée à la survie dans la région de la vie consacrée des femmes en dehors des cadres cénobitiques. Plusieurs *Deo devotae* menaient une vie ascétique dans leur propre demeure, gravitant autour des chapitres cathédraux ou des communautés monastiques masculines¹¹.

Dans ce contexte, la documentation disponible utilisée dans cette étude a été produite par les établissements ecclésiastiques masculins, notamment les monastères bénédictins traditionnels. Il s'agit d'une part des sources diplomatiques — actes et notices — conservées principalement dans les cartulaires des abbayes de Saint-Victor de Marseille et de Lérins, ainsi que de l'église d'Apt, et d'autre part des sources hagiographiques contemporaines¹². Entre le milieu du XI^e et la fin du XII^e siècle, ont été écrites, plus ou moins longtemps après leur mort, les vies de deux abbés, Isarn de Saint-Victor de

⁸ MAGNANI, Eliana. La vie consacrée en Provence autour de l'an mil: moniales, *Deo devotae*, moines et clercs. *Le Royaume de Bourgogne autour de l'an mil*, textes réunis par Christian Guilleré, Jean-Michel Poisson, Laurent Ripart, Cyrille Ducourthial, Chambéry, Université de Savoie, 2008, p. 93-110.

⁹ VONES-LIEBENSTEIN, Ursula. Les débuts de l'abbaye de Saint-Ruf. Contexte politique et religieux à Avignon au XI^e siècle. *Crises et réformes dans l'Église, Actes du 115^e congrès national des Sociétés savantes, Avignon, 1990*. Paris, 1991, p. 9-25. Voir aussi, PARISSÉ, Michel (Ed.). Les chanoines réguliers: émergence et expansion (XI^e-XIII^e siècles) : actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy en Velay, 29 juin-1^{er} juillet 2006. Saint-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009.

¹⁰ SELWOOD, Dominic. *Knights of the Cloister. Templars and Hospitallers in Central-Southern Occitania (1100-1300)*. Woodbridge: The Boydell Press, 1999; CARRAZ, Damien, *L'Ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon, 2005.

¹¹ MAGNANI, E. La vie consacrée... *op. cit.*

¹² Les vies de saint écrites ou réécrites entre le X^e et le XII^e siècle, concernant des personnages, réels ou légendaires, ayant vécu plusieurs siècles auparavant, n'ont pas été considérées. Voir BONNASSIE, Pierre ; SIGAL, Pierre André ; IOGNA-PRAT, Dominique. La Gallia du Sud, 930-1130. in: PHILIPPART, Guy (Dir.). *Hagiographies: histoire internationale de la littérature hagiographique latine et vernaculaire en Occident des origines à 1550*. I. Turnhout : Brepols, 1994, p. 289-344.

Marseille († 1047)¹³ et Pons de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon († 1087)¹⁴, et de trois évêques¹⁵, Étienne d'Apt († 1046)¹⁶, Arnulf de Gap († av. 1079)¹⁷ et Lambert de Vence († 1154)¹⁸, les deux derniers étant moines avant d'accéder à la charge épiscopale.

2. Discours et modèles

L'oblation d'un enfant et la conversion d'un adulte apparaissent dans les actes monastiques dans la mesure où l'entrée dans le monastère est invariablement accompagnée de la donation de biens. Il s'agit donc d'enregistrer ce don, la conversion ou l'oblation proprement dites n'étant mentionnées que de façon ponctuelle par des expressions indiquant qu'on offre un fils ou soi-même au monastère (*filius notros donamus, trademus, mittimus in monasterio*), qu'on se soumet à la règle bénédictine ou à la règle de saint Augustin (*filius nostros sub regula beati Benedicti sub monastico habitu vivat; secundum regulam sancti Benedicti conversari desidero; offerens trado me... promitto obedientiam canonicam regulam sancti Augustini*), qu'on renonce au monde à travers la conversion ou le sacrifice de soi (*relictis omnibus que seculi sunt; trado corpus meum ad conversionem; conversus factus est monachus; ad conversionem veniens; me in sacrificio totum Deo offeram*), qu'on abandonne son corps et son âme à Dieu (*dono animam meam et corpus meum*), qu'on devient moine (*obtulit*

¹³ *Vie d'Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille (XI^e siècle)*, présentation, édition, traduction et notes par Cécile Caby, Jean-François Cottier, Rosa Maria Dessi, Michel Lauwers, Jean-Pierre Weiss, Monique Zerner, Paris: Les Belles Lettres, 2010. Pour la datation de cette *vita*, dans les années 1070, voir IBID. p. XXI-XXIII ainsi que : SIGAL, Pierre-André. Le travail des hagiographes aux XI^e et XII^e siècles: sources d'information et méthodes de rédaction, *Francia*, vol. 15, 1988, p. 149-182, ici p. 176.

¹⁴ *Vita Sancti Pontii abbatis Sancti Andreae prope Avenionem, auctore Raymundo aequali et ejusdem loci monacho*, L. Acheri, J. Mabillon, T. Ruinart, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti* (Paris, 1701), saec. VI, pars 2, p. 493-501 (BHL 6893).

¹⁵ BROUSSES, Sabine. *Dossiers Hagiographiques de Cinq Évêques Provençaux et Évolution de Leur Culte au Moyen Âge* (mémoire de Maîtrise, Université de Provence, Aix-Marseille I, 2001 sous la direction de Thierry Pécourt). Je remercie Sabine Brousses de m'avoir communiqué son travail inédit, de même que Natasha Vaizey pour son intermédiation.

¹⁶ *Vita Sancti Stephani Aptensis episcopi*, Bollandistes, *Acta Sanctorum*, nov. III, pp. 309-316 (BHL 7896), voir : BÉDOS, Louis (Abbé). *Vie de saint Étienne d'Agde, évêque d'Apt (975-1046)*. Montpellier: Firmin-Montane, 1898.

¹⁷ FOULON, Jean-Hervé. Recherches autour du dossier hagiographique de saint Arnoux, évêque de Gap († av. 1079) (BHL 712 et édition de la vie latine BHL 712b). *Analecta Bollandiana*, n° 125, 2007, p. 321-355. Je remercie Jean-Hervé Foulon de m'avoir communiqué les conclusions de ses recherches et l'extrait de la BHL 712b, dont il sera question ici, avant leur publication.

¹⁸ *Vita Sancti Lamberti Ventienensis episcopi*, Bollandistes, *Acta Sanctorum*, mai VI, pp. 458-460, d'après. BARRALIS. *Chronologia sanctorum et aliorum illustrium virorum ac abbatum sacrae insulae lerinensis* (Lyon, 1613), t. I, pp. 180-183 (BHL 4695).

filium suum monachandum ; pro filio suo quem monachum fecit ; me monachum fieri ; memetipsum ad monachicam vitam ; acciperet abitum monachi ; suscepit sanctum habitum monachicum).

Certains actes développent cependant des préambules propres à justifier la conversion d'un adulte, qu'il s'agisse d'une conversion juste avant la mort ou pas. En plus des citations bibliques habituelles des donations *pro anima*, ces actes évoquent le passage d'Ézéchiël (33, 11-12) selon lequel le pécheur qui s'est converti est sauvé et l'Évangile de Luc (15, 10) qui évoque la joie des anges devant Dieu face à un seul pécheur qui vient à se repentir. Ils citent aussi l'Évangile de Matthieu (19, 28) promettant cent fois plus et la vie éternelle à celui qui abandonne tout et qui suit le Christ, ou encore l'Évangile de Jean (12, 26) qui garantit aux serviteurs du Christ d'être là où Il est¹⁹. La conversion dans ces documents est envisagée comme une forme de pénitence, un gage de rédemption, une promesse d'atteindre le Ciel, la réponse à l'invitation du Christ à une vie de perfection (*invitans quoque omnes ad perfectionem, nullum excipit*²⁰).

Mais ce sont peut-être les notions d'héritier et d'héritage qui traduisent le mieux la relation qui articule le spirituel et le matériel : le converti, Dieu, le monastère et les biens donnés. Un héritage à double sens, celui offert au converti par la paternité divine et celui qui fait de Dieu et des moines les héritiers du donateur-converti. Une charte de 1069, rappelle la conversion d'Aicard, de la famille des vicomtes de Marseille, et la donation qui l'avait accompagnée, la moitié du château de Vidauban. Les deux actions sont inséparables et complémentaires pour obtenir le salut : abandonner les "douceurs fallacieuses" du monde pour suivre le Seigneur et lui donner ses biens en aumône pour ne pas se "présenter devant lui les mains vides" (Exo 23, 15). Parce qu'il a suivi les préceptes des Écritures, Aicard, décédé peu après son entrée dans le monastère, jouit désormais de la vie éternelle dans les royaumes célestes, cohéritier des saints et du Christ. "Comme l'a dit l'apôtre : héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ" (*sicut ait apostolus, heredes quidem Dei, coheredes autem Christ - Rom 8, 17*)²¹. Le monastère préfigure dans ce monde la fraternité

¹⁹ *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, éd. Benjamin Guérard, Collection des Cartulaires de France, VIII (Paris, 1857), 2 vol. [désormais CSV] 71 (1004), 704 (1060), 589 (1069); AMARGIER, Paul. *Chartes Inédites (XI^e siècle) du fonds Saint-Victor de Marseille. Édition précédée d'une Étude historique*. Thèse 3^e cycle dactylographiée, Aix-en-Provence, 1967 [désormais CISV] 53 (1061-1064); MORIS, Henri; BLANC, Edmond (Ed.) *Cartulaire de l'abbaye de Lérins*. Paris, 1883-1905, 2 vol. [désormais CL] 18 (XI^e s.).

²⁰ CSV 704 (1060).

²¹ CSV 589 = ARTEM 4248 (1069) : ...*Hec est memoria sive noticia qualiter Aicardus, juvenis quidam nobilissimus, divine graciae miseratione respectus, blandimentis hujus fallacissimi mundi despectis, coenobii sancti Victoris abbatem expeicit seque monachum fieri postulavit, quatenus, post brevem istius mortalitatis excursum, in eterna vita celestis regni veraciter unacum sanctis omnibus, effici mereatur coheres, non solum autem, sed etiam Christi, sicut ait apostolus, heredes quidem Dei, coheredes autem*

attendue dans l'au-delà²², la relation accomplie avec le Père. Un tel développement sert à bien marquer la différence entre Aicard et son frère Pons qui, mû par des considérations de ce monde, vient "négocier" avec les moines le don de son frère converti.

Les dons accompagnant les conversions sont également envisagés dans une perspective qui inverse le rôle des acteurs. Les donateurs convertis font explicitement du Christ, des saints et du monastère leurs héritiers. Comme Odon et de son épouse Bellefleur, couple sans enfants qui, ensemble, donnent leur âme et leur corps au monastère de Lérins où ses saints et les moines seront les héritiers de leurs biens, aux dépends de leurs neveux²³. En 1060, Pierre de Volonne donne également son âme, son corps et tout son héritage, y compris le douaire de sa femme Belisme quand elle sera décédée et la part de son neveu Isnard s'il meurt sans avoir d'enfants, à "ses héritiers" : le Christ, sainte Marie, saint Victor, l'abbé Durand et la congrégation du monastère de Saint-Victor de

*Christi, secundum quod ipse Dominus noster piissimus precipiens promisit : Si quis mihi ministrat, me sequatur, et ubi sum ego, illic et minister meus erit ; et iterum : Vos qui reliquistis omnia et sequuti estis me, centuplum accipietis et vitam eternam possidebitis. Et quoniam is qui divine sapientiae consiliis agitur, insipienter aliquid non disponit dum se salvat, noluit ea que habuerat ita inconsulte perdendo relinquere, ut non etiam eligeret de his partem aliquam Deo, cui placere desideravit, efferre, sciens scriptum : Non apparebis in conspectu meo vacuus et Dominus, quando precepit omnia derelinquere, substantiam ipsam potius jussit vendere et pauperibus dare : non enim ignorat amator misericordiae quia sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum. Et ideo unde unum vult pauperem officii inde etiam vult egeno alii subveniri. Propterea predictus de quo loquimur juvenis, gratia Dei, aliquid de alode suo, videlicet medietatem de castello quod appellatur Vidalban, suprascripto monasterio sancti ac beatissimi Victoris, et abbati ac monachis, donacione sua, pio amore largitus est. Frater autem ejus, mundialis ac secularis animi, Poncius nomine, dicens castrum illud nobilissimum atque ad defensionem sui honoris aptissimum, unacum fratribus suis, domno videlicet Fulchone atque Jaufredo, prescriptum abbatem sancti Victoris et monachos magnis precibus expetivit, quatenus illud sibi sua gratia mutuare atque concambiare deberet... [Acte conservé en original, transcrit dans la base ARTEM - Atelier de Recherche sur les textes médiévaux, Université de Nancy, CNRS. Voir: TOCK, Benoît-Michel (Dir.), COURTOIS, Michèle et GASSE-GRANDJEAN, Marie-José (Ed.). *La diplomatie française du haut Moyen Âge. Inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*. Turnhout : Brepols, 2001, 2 vol].*

²² C'est aussi l'idée exprimée presque un siècle plus tard lors de la conversion de Bertrand de Bourbouton chez les Templiers de Richerenches. RIPERT-MONCLAR (Ed.). *Cartulaire de la commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple (1136-1214)*. Avignon, Paris, 1907 [désormais **CR**], 59 (1146) : *dono meipsum, animo volenti, et corde puro, et offero corpus et animam meam ad servicium et defensionem Christiane fidei in societatem militum et confratrum Templi Salomonis, ut Deus et Dominus noster Ihesus Christus mihi et parentibus meis peccata et offensas nostras indulgeat, et celestis patriae coheredes efficiat...* Voir : CARRAZ. *L'Ordre du...* op. cit., p. 290.

²³ CL 227 (1067-1101 ?) : *Ego Odo et uxor mea Bellafloris donamus atque tradimus animas nostras atque corpora... omnem hereditatem nostram... et, quia caremus filiis et filiabus, heredes nostros facimus Domini et sanctos ejus et monachos, Lyrinenses; vetantes atque contradicentes nepotibus nostris atque omnibus presentibus, cunctaque Deo damus quia ipsa nichil ad eos pertinent ; ipsi enim dotalicia matrum suarum separatim possident....*

Marseille²⁴. En 1064, Pierre Bernard prévoit au moment de sa conversion que tous ses alleux reviendront à l'abbaye marseillaise, si jamais ses fils disparaissent sans laisser d'héritiers légitimes²⁵. Lorsqu'il prend l'habit monastique en 1061, Bernard de Millau, futur abbé de Saint-Victor de Marseille, partage l'héritage reçu de ses parents entre l'abbaye et ses frères²⁶. Grâce au transfert de biens, le monastère entre dans la co-hérédité de la famille du donateur converti. La fraternité spirituelle offerte par le monastère à ses membres et à leurs proches se construit ainsi sur des bases patrimoniales. De ce fait, la mémoire réservée au moine Gibelin par les frères de l'abbaye de Lérins se fonde sur la reconnaissance que suscite la donation faite par lui lors de sa conversion, dans la deuxième moitié du XI^e siècle. "Celui", disent les Lériniens dans un acte, "qui a apporté cet honneur est un grand. Que Gibelin soit sauvé pour toujours, qu'il demeure pur pour les siècles des siècles"²⁷.

Dans les discours des actes, à l'instar de Gibelin, l'exemplarité des moines contemporains que chacun côtoie est aussi importante que celle des apôtres ou des saints. En témoigne justement, l'acte qui consigne la conversion de Gibelin et la donation qui l'accompagne, l'un des rares du genre conservé en Provence. Le long préambule évoque l'exemple des apôtres et des premiers saints qui se sont retirés du monde pour vivre dans le désert, s'éloignant ainsi des tentations du péché. C'est à côté de ceux qui, comme ces précurseurs, vivent sur terre la vie paisible du ciel que Gibelin souhaite s'engager désormais. Entrer dans le monastère est pour lui la seule façon de se faire pardonner ses lourds péchés

²⁴ CSV 704 (1060) : *...revertatur ad haeredes meos, videlicet Dominum Jhesum Christum redemptorem nostrum, et sanctam Mariam, ejus genitricem, sanctumque Victorem, et domnum abbatem Durandum, ejusque successores, et congregationem predicti Massiliensis monasterii.*

²⁵ CISV 56 (1064) = ARTEM 4232 : *Dono etiam jamdicto altari ad proprium alodium omnem meum alodem si filii mei sine legalibus heredibus mortui fuerint.*

²⁶ CISV 50 = ARTEM 4222 (1061) : *Quapropter ego Bernardus filius Ricardi de Amiliau quondam vicecomitis et uxoris ejus Rixendis, tactus divino spiritu malui militari Deo quam seculo, [et vovens voveo me mona]chum fieri... donans aliquid mee hereditatis, quod mihi advenit a progenitoribus supradictis, quadraginta scilicet mansos, quos divisi cum fratribus meis, ipsis volentibus, et voluntario animo consencientibus, quo hoc libentius vellent et assentirent, ut darem supradicto Massiliensi cenobio et abbati Durando ejusque successoribus, et monachis eodem loco Deo servientibus, tam presentibus q[uam futuri]s, dedi eis videlicet Berengario et Ugoni, et Raimundo, et Ricardo, omnem meam hereditatem, quae ad me pertinebat in vicis et castellis et villis, tali tenore ut si frater meus Ugo sine legali herede mortuus fuerit, sexaginta mansi cum meliori censu revertantur ad supradictam meam donacionem et ad monasterium supranominatum, de ipsa mea hereditate quam ego sibi concessi pro supradicta racione... Ego Bernardus dono et firmo haec omnia quae supradicta sunt domino Deo et sanctae Mariae virgini et sanctis Petro et Paulo et omnibus apostolis ejus, et sancto Victo[ri] ma[r]tiri et coenobio Massiliensi ad proprium alodem et propriam hereditatem omnibus diebus...*

²⁷ CL 20 : *Hic honor est magnus quem contulit ; at Gibelinus sit semper salvus, maneat per secula sanus.*

d'homme du siècle. Cela signifie suivre le Christ, renoncer à soi-même et à sa volonté, se donner entièrement en sacrifice au service de Dieu. C'est la condition pour gagner l'éternité. La conversion de soi étant accompagnée de celle des biens, donnés pour toujours à la communauté qui le reçoit²⁸.

Se plaçant dans la longue lignée des serviteurs de Dieu, les moines réalisent une véritable promotion de leur mode de vie et de ses vertus pénitentielles et salvatrices auprès de l'aristocratie laïque. Dès la fin du X^e siècle, les incitations aux conversions *ad succurrendum*, au moment de l'approche de la mort, s'appuient sur les modèles et discours qui seront réactualisés quelques décennies plus tard dans le mouvement de conversion de plus jeunes adultes. Écrite aux alentours de l'an mil par le moine Syrus, la Vie de saint Maïeul – abbé de Cluny (954-994) dont les origines provençales lui assurent des rapports étroits avec l'aristocratie locale – raconte comment le comte de Provence Guillaume II ("le Libérateur", 966-993), malade, appelle le saint pour l'assister au moment de sa mort, à Avignon²⁹. Selon Odilon, successeur de Maïeul à Cluny (994-1048), qui écrit lui-même, entre 1031 et 1049, une autre Vie de Maïeul, destinée surtout à un usage liturgique, le comte Guillaume aurait reçu alors l'habit monastique du saint abbé. Le comte de Provence fait partie de ceux très nombreux – grands aristocrates, moines ou prélats – à être "ressuscités de la mort de l'âme et des gouffres des vices et introduits sur les voies de la vie"

²⁸ CL 18 (XI^e s.) : *Quoniam, auctore Deo, ego Jubilinus majorum scema emulari glisco, quos, quamquam positos in mundo, extra mundum quodammodo esse inspicio qui, exemplum vite melioris et illorum priscorum sanctorum habentes, agunt vitam in solitudinibus, errantes in montibus et in speluncis, ut apostolus ait, et in cavernis terre commanentes, quibus isdem apostolus non esse dignum mundum dicit, quod, ni fallor, non immerito ; quippe quia alieni existunt ab illo reipublice humane tumultu sepositi, quieti, silentes ; hi nimurum, quemadmodum absunt a peccandi voluptate sic et a facultate. Horum ergo institutionibus et conversationibus informari exopto, quorum in celis constat conversatio, qui certe usque nimium nimiumque miseras meas augmentavi et ignem ego ipse michi miserabiliter eternum accendi ; nullo autem modo aliter autumo viciorum meorum prepucia levigari, aut aliter, favente Christo, posse beari, nisi delitescendo, pondera cure secularis declinari, ac, veluti a casibus naufragosi equoris ereptus, in quieto synu monasterii confugerim. Instructus igitur ex fidei verbo secundum quod ait : "qui michi ministrat me sequatur, et ubi ego sum illic et minister meus erit" ; et : "qui amat animam suam perdet eam, et qui hodit animam suam in hoc mundo custodit eam in futuro" ; quapropter, me in sacrificio totum Deo offeram comamque mentis superfluum obdeponendam, figuraliter capitis crinem radendam trado, quatenus, minister Christi factus, in monasterii claustro abhinc queam voluntatem meam habere odio, ut, Deo propiciante, ab angelis anima mea tueatur in futuro seculo...*

²⁹ *Vita Sancti Maioli*, par Syrus, IOGNA-PRAT, Dominique (Ed.). *Agni Immaculati. Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maïeul de Cluny (954-994)*. Paris : Cerf, 1988, p. 153-285 (BHL 5179), ici pp. 277-278 : *Cum Willelmus, Provincialium princeps, pregauari se ultima sentiret sorte, Maioli se meritis saluari posse ab anime credidit morte.*

grâce à l'exemple du saint abbé Maïeul³⁰. En 1004, l'abbé, le prévôt et les moines de Saint-Victor, entourent et conseillent le vicomte Guillaume I^{er} de Marseille, malade et alité, à "abandonner la milice du siècle pour militer pour Dieu", à l'instar de ce qu'annoncent les saintes Écritures car "Dieu ne veut pas la mort du pécheur mais plutôt qu'il se convertisse et vive" (Ez 33, 11). Ramené au repentir par les paroles des moines, le vicomte décide "déposer sa chevelure et recevoir l'habit monastique selon la règle de saint Benoît"³¹.

La Vie de l'abbé Isarn de Saint-Victor, rédigée dans les années 1070 peut-être sous la conduite de l'abbé Bernard³², rend bien compte de l'inflexion dans les conversions d'adultes qui semble s'opérer au cours du XI^e siècle. La gamme des convertis s'élargit, avec, à côté de ceux qui prennent l'habit monastique en signe de repentance et comme gage de salut, ceux pour qui l'entrée dans le monastère est un choix de vie. Dans le chapitre XIII de la Vie on emploie la métaphore olfactive pour décrire comment la vertu de l'abbé exhale et suscite chez d'autres le désir de se plier à son enseignement. Après Dodo et Rainald, "premiers convertis", de nombreux autres nobles "embrasés par l'amour de la vie céleste" se sont soumis à la règle sous la direction d'Isarn, dont l'archevêque

³⁰ *Vita Sancti Maioli*, par Odilon de Cluny. MARRIER-DUCHESNE (Ed.). *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614 ; Bruxelles-Paris, 1915, 2^e éd.), col. 279-290 (BHL 5182/4), ici col. 287-288 : *Quantos de morte animae et vitiorum voragine suscitavit, et in vias vitae suo exemplo introduxit, eorum numerositas soli Deo cognita, dinumerare non finit... Quantum illum Wilelmus rector Provincia coluit, vita illius et finis ostendit. Per eius quoque meritum et fidele obsequium beati Benedicti percipere meruit habitum...* Voir, sur l'abbé Maïeul et le comte Guillaume II de Provence: IOGNA-PRAT, Dominique ; ROSENWEIN, Barbara, BARRAL I ALTET, Xavier; BARRUOL, GUY. *Saint Maïeul, Cluny et la Provence. Expansion d'une abbaye à l'aube du Moyen Âge*, Les Alpes de Lumière 115, Mane, 1994; IOGNA-PRAT, Dominique. *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1000-1150)*. Paris Aubier, 1998), p. 326-327 et 437 et IOGNA-PRAT, Dominique. *D'une morale statutaire à une éthique absolue ? La place idéale des laïcs à Cluny (v. 930-v. 1150)*. LAUWERS, Michel (Ed.). *Guerriers et Moines... op.cit.*, p. 291-316, ici p. 297.

³¹ CSV 71 (1004) : *Inspirante omnipotentis Dei misericordia et ejus pia annuente clementia, qui non vult mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat, ego Wilelmus, vicecomes Massiliensis, dum jacerem in lectulo meo, in infirmitate quam michi idem Dominus dederat, circumsteterunt me fratres monasterii beati Victoris, Wifredus scilicet, prepositus ipsius monasterii a domno abbate Guarnerio constitutus, ac reliqui fratres, et, sicut mos est servorum Dei, coeperunt mihi suggere quatenus secularem militiam relinquerem et Deo militarem, multa de sanctis scripturis nunciantes. Ego autem, sermonibus eorum compunctus, gratia Dei, coman capitis deposui, et secundum regulam sancti Benedicti habitum monachilem suscepi...*

³² C'est l'hypothèse avancée par LAUWERS, Michel. Cassien, le bienheureux Isarn et l'abbé Bernard. Un moment charnière dans l'édification de l'église monastique provençale (1060-1080), *Saint-Victor de Marseille. Études archéologiques et historiques. Actes du Colloque Saint-Victor, Marseille, 18-20 novembre 2004*, dir. Michel Fixot et Jean-Pierre Pelletier, Turnhout, Brepols, 2009, p. 213-238, ici p. 225-228.

d'Arles, Pons, et son successeur, Raimbaud (de Reillanne)³³. La Vie mentionne aussi la conversion du père de Rainoard, seigneur de Bouc, dont le fils contestait les donations faites au monastère marseillais³⁴. La conversion est aussi proposée comme issue pour les seigneurs, surtout les ennemis du monastère : en s'appuyant sur l'exemple scripturaire de Saul/Paul (Ac 9, 1-19 ; 22, 4-21 ; 26, 9-18), le récit de la conversion d'Adalard rappelle les nombreuses injustices qu'il avait infligées aux paysans dépendants de Saint-Victor ; le châtement divin sous la forme de douleurs abdominales insupportables qui lui font penser proche de la mort ; sa décision, en vue de sa rédemption, de prendre l'habit monastique, ce qui lui soulage aussitôt, la guérison définitive n'intervenant cependant qu'un an plus tard, lors qu'il fait profession³⁵. Les chartes témoignent aussi de la continuité des conversions *ad succurrendum*, comme celle de Laugier Roux de Nice qui, vers 1073, malade, s'est fait conduire par l'évêque de Nice au monastère de Lérins, où il devient moine³⁶.

La conversion de certains groupes d'hommes issus d'une même région ou d'une parentèle et qui entrent presque en même temps dans un monastère est un phénomène nouveau³⁷. Dans le cadre des stratégies seigneuriales, il s'agit d'une sorte de paroxysme de la valorisation de la conversion par l'aristocratie et du passage, au XI^e siècle, à une « éthique absolue », selon les termes de Dominique Iogna-Prat, où la perfection implique l'adoption de la vie religieuse, et partant, l'existence de deux états bien distincts, les clercs parfaits, et les laïcs

³³ *Vie d'Isarn... op. cit.*, XIII, p. 34-37 : *Factum est autem ut uirtutem ejus fragrantiam plurimi odorantes ejus se cuperent institui disciplinis. Primi ergo sub eo conuersi Dodo et Rainaldus [...] inter quos multi quoque nobilium, caelestis uitae amore succensi, praeclara seculo suae conuersionis exempla tradidere. Tunc etiam Pontius Arelantensis archiepiscopus, nec multo post et successor ejus, totius tunc Prouinciaie unicum decus Raiambaldus sub eodem Patre sanctae se regulae summiserunt.*

³⁴ *Vie d'Isarn... op. cit.*, XVIII, p. 44-47 : *Rainardos porro, ipsius castris dominus, pro eo quod pater suus, monachus apud nos factus, quasdam proprii iuris terras monasterio dederat, impius in patrem bestiali rabie sepius in nostras iniurias raptabatur.*

³⁵ *Vie d'Isarn... op. cit.*, XIV, p. 38-39 : *...Post discessum autem nominis Dei mox Adalardus, ibidem adhuc manens, in utero ad instar parturientes uexari coepit ; accitoque celerrime Nortaldo quodam monacho, cum se inualescente nimium cruciatu crederet ilico moriturum, sanctae religionis habitum petit, asserens sacratus manu sancti cibos cum execrabilibus, quos de praeda praesumpserat, cibis conflagere eoque conflictu se ad exitum sua uesania dignissimum miserabiliter coarctari. Voir aussi p. 126-131 (« Récits 'antiseigneuriaux' et conversions au monachisme dans la Vie d'Isarn »).*

³⁶ CL 158 : *Ego Laugierus, quondam infirmitate correptus, timore mortis deductus, ab episcopo Raimundo in monasterio Lyrinensi, ubi tunc deuovi me esse monachum...* Voir aussi CISV 69 (1070) = ARTEM 4251 ; CSV 1019 (1217) ; P. Guillaume, éditeur de M. Fournier, *Notice historique et Documents inédits sur le prieuré de Saint-André de Gap* (Montbéliard, 1882), n° 17 (1109-1122) [désormais SAG]

³⁷ WOLLASCH, Joachim. Parenté noble et monachisme réformateur. Observations sur les conversions à la vie monastique aux XI^e et XII^e siècles, *Revue Historique*, 535, 1980, p. 3-24 ; LAUWERS, Michel, Du pacte seigneurial à l'idéal de conversion : les légendes hagiographiques de Simon de Crépy († 1081/82), In *Guerriers et paysans...*, *op. cit.*, p. 569-570.

imparfaits³⁸. Le choix d'une vie de perfection dans le cloître pour ceux qui avaient grandi dans le siècle, préside à une série de conversions d'adultes du diocèse de Rodez à Saint-Victor de Marseille. Dès 1058, dans le contexte de la réforme monastique, l'abbaye marseillaise reçoit plusieurs églises et monastères dans ce diocèse des vicomtes de Millau et de leurs alliés. L'un des fils de la famille, Bernard, déjà mentionné, abandonne le siècle et devient moine, en 1061³⁹. Il est élu abbé en 1065. À une date inconnue, son frère Richard, entre aussi à Saint-Victor où il devient également l'abbé après son frère, en 1079. Le choix de Saint-Victor s'explique, entre autres, par les alliances matrimoniales qui unissent les vicomtes de Millau et les vicomtes de Marseille⁴⁰. Il n'empêche que, à la même époque de la conversion de Bernard, plusieurs hommes du diocèse de Rodez se font aussi moines à Saint-Victor : les frères Renaud et Radulf en 1062⁴¹, Pierre Bernard en 1064⁴², Pierre entre 1061 et 1064⁴³. Cette vague de conversions, outre un phénomène de "mimétisme" par rapport à la famille vicomtale, répond sans doute aussi à une politique de diffusion de leur mode de vie et d'essaimage du monastère entreprise par les moines victorins. On pourrait donner une interprétation similaire à plusieurs conversions à l'abbaye de Lérins des fils des familles aristocratiques provençales à la fin du XI^e siècle⁴⁴ et des *milites* du diocèse d'Antibes, au XII^e siècle⁴⁵.

³⁸ IOGNA-PRAT, Dominique, *Ordonner... op. cit.*, p. 48-49 et IOGNA-PRAT, Dominique. D'une morale statutaire... *op. cit.*

³⁹ CISV 50 = ARTEM 4222 (1061).

⁴⁰ STASSER, Thierry. Une alliance Millau-Marseille au XI^e siècle ?, *Provence historique*, 44, 1994, p. 65-75. Sur les vicomtes de Millau, voir les travaux de BELMON, Jérôme. Aux sources du pouvoir des vicomtes de Millau, In DÉBAX, Hélène (Dir.). *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse : PUM, 2008, p. 189-202 ; *Les Vicomtes de Rouergue-Millau (X^e-XII^e siècles)*. Thèse de l'École des Chartes, Paris, 1992, dactyl. ; et *Les vicomtes de Rouergue-Millau (X^e-XII^e siècles)*, *Positions de thèses de l'École des Chartes*, 1992, p. 21-29 ; ainsi que GOURNAY, Frédéric de. *Le Rouergue au tournant de l'An Mil. De l'ordre carolingien à l'ordre féodal (IX^e-XII^e siècle)*, Rodez-Toulouse : Méridiennes, 2004.

⁴¹ CISV 51=ARTEM 4226 (1062) : ...nos Rainaldus atque Radulfus fraterna ejus quae in Christo est dilectione karitatis amici secularem deinceps abnegantes miliciam et divine servituti omnimodis inherere volentes quo melius novimus... monachari delegimus...

⁴² CISV 56 = ARTEM 4232 : Ego Petrius Bernardus, Trulendis quondam filius, pro remedio anime mee memetipsum ad monachicam vitam...

⁴³ CISV 53 = ARTEM 4235 (1061-1064) : Ego Petrus de multitudine peccatorum meorum sollicit[...]
adventu perterritus, simulque habens magnam de misericordissima Dei benignitate confidentiam qui dicitur in quacumque die peccator conversus fuerit salvus erit, et qui reliquerit omnia que possidet centuplum accipiet, et vitam eternam possidebit ejusque dulciflua precepta cupiens adimplere... secundum regulam sancti Benedicti conversari [desideri]... Sur ces conversions, voir LAUWERS, Michel. Cassien, le bienheureux Isarn... *op. cit.*, p. 235-236.

⁴⁴ Voir ci-dessous, n. 82.

⁴⁵ CL 82 (1109, Pierre Ismido), 85 (1146-1182, Pierre de Mouans), 87 (1110-1124, Hugues), 88 (XII^e s., Boson), 110 (1142, Aldebert Columbus).

Susciter la conversion d'adultes, ou de jeunes adultes comme c'est probablement le cas de Bernard de Millau, ne va pas sans heurter le modèle idéal de pureté du moine-oblat, élevé et instruit dans le monastère dès son plus jeune âge. Le rédacteur de la charte qui enregistre l'élection de Bernard comme abbé s'emploie à justifier son choix par la communauté : après avoir été questionnés par Raimbaud, archevêque d'Arles et moine de Saint-Victor,

...ils [les frères] élisent l'homme nommé Bernard, qu'ils avaient depuis quelque temps institué comme prieur, né dans le siècle de sang noble, mais par la très bienveillante grâce de Dieu miséricordieusement extirpé des chaînes de la milice mondaine, converti dans ce monastère, sous le susdit père Durand, des actions du siècle à la vie régulière, il a été, comme nous le croyons et avons confiance, sauvé et aussi guéri par le très pieux médecin de tous, le seigneur Jésus Christ.

L'acte aligne ensuite les exemples de Samuel, Daniel, Josias et Jean l'Évangéliste pour souligner les vertus de l'homme qui "transparaissent déjà avec éclat dans la fleur même de la jeunesse"⁴⁶. Sa jeunesse, mais surtout sa vie dans le siècle avant son entrée dans le monastère semble représenter une sorte de tâche dans le parcours de Bernard lorsqu'il est choisi comme abbé. Pour contrecarrer probablement tout doute quant à sa légitimité – en fait, il était

⁴⁶ CISV 60 = ARTEM 4238 (1065, 19 mai) : *Patre vero Durando ex hac lucet subtracto, dominus Raimbaldus Arelatensis archiepiscopus, et predicti monasterii monachus in capitulo residens, fratribus inquirat quem sibi patrem cum adiutorio Dei eligere vellent. Qui ad dominum oratione flebiliter premissa, omnes uno ore simul patrem sibi praeesse expetunt atque eligunt virum Bernardum nomine, quem sibi dudum priorem constituerant, qui in seculo nobili ex sanguine ortus, sed benignissima gratia Dei de mundialis miliciae laqueis misericorditer erutus, in eodem monasterio regulariter sub predicto patre Durando, a seculi actibus conversus, ab omni piissimo medico Ihesu Christo domino ut credimus et confidimus est salvatus pariter et sanatus. Dedit autem eis hunc eligendi ausum, sacrum divinumque eloquium in quo legitur dicendi jussione divina a Samuele propheta super hereditatem Domini puer in regem unctus fuisse]. Josias octo annorum, eundem populum Dei optime gubernasse, Samuel et Daniel pueri presbiteros judicasse, Johannes evangelista adolescens super pectus Salvatoris in Coena recubuisse. Plurimum etiam presumentes de moribus viri in quo et scientia litterarum et humilitatis gratia atque patientiae et obedientiae virtus necnon et modestie decus, quantum mortalium oculis datur dinosci, in ipso juventutis flore praelucet. Cet acte a été récemment édité, traduit et commenté dans PÉCOUT, Thierry (Dir.). *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée. Les horizons d'une ville portuaire*, Méolans-Revel : Éditions Désiris, 2009, p. 134-137 (F. Mazel, M. Lauwers, A. Le Huërou). Voir: AMARGIER, Paul. Les élections abbatiales à l'âge d'or de Saint-Victor de Marseille, *Revue bénédictine*, vol. 87, 1977, p. 375-382. Pour une interprétation développée de cet acte, voir MAZEL, Florian. *La Noblesse et l'Église en Provence, fin Xe-début XIV^e siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*. Paris : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2002, p. 162-164 et LAUWERS, Michel. Cassien, le bienheureux Isarn... *op. cit.*, p. 225-226.*

moine seulement depuis quatre ans – l'acte insiste sur les effets bénéfiques de sa conversion, du remède que le Christ apporte pour son salut et sa guérison, comme si la vie dans le monde l'avait marqué d'une maladie indélébile. Avec l'élection de Bernard, les moines victorins rompent peut-être avec une succession d'abbés qui semblent avoir tous, depuis le début du XI^e siècle, été élevés dans des institutions ecclésiastiques. Pour le prédécesseur de Bernard, Durand (abbé entre 1060 et 1065), l'acte d'élection se contente de signaler qu'il avait été "bien instruit depuis le premier âge dans la discipline de la règle"⁴⁷. En effet, Durand était vraisemblablement moine depuis plusieurs années avant son élection. Il est probablement, dès 1028, le scribe de plusieurs chartes de Saint-Victor⁴⁸. On n'est pas renseigné sur le parcours de Pierre (abbé entre 1047 et 1060), dont l'acte d'intronisation précise seulement qu'il a été choisi juste après les funérailles de l'abbé Isarn, pour éviter des dissensions à l'intérieur de la communauté⁴⁹. En revanche, la Vie de l'abbé Isarn (abbé entre 1020 et 1047), dont la rédaction daterait des débuts des années 1070, indique qu'il avait été éduqué et instruit par des religieux d'une église canoniale à Frédelas⁵⁰. Adolescent⁵¹, il est enlevé par l'abbé Gaucelin [de Lézat], reçoit l'habit

⁴⁷ CSV 1133 = ARTEM 4214 (1060) : *Quo de ergastulo educto carnis, domnus Pontius, jamdictae urbis scilicet Massiliae episcopus, venit consolari fratres; amicabilem interrogat interim eos si pastorem velint et quem, qui respondent se velle virum nomine Durandum, a primeva fere aetate regularibus disciplinis bene instructum, quem jam ante elegerant de suo conventu secundum beati Benedicti regulam. Interrogantur quoque de ejus moribus et vita, et respondent omnia decentia.*

⁴⁸ On connaît cinq originaux de la main de Durand : Archives départementales des Bouches-du-Rhône 1H11/43 (1028), 1H14/59 (1034), 1H15/64 (1036), 1H15/65 (1036), 1H20/86 (1042). Voir aussi 1H33/155 (1056), édité dans CSV 622. Dans le cartulaire de Saint-Victor, Durand figure encore comme scribe dans les actes n° 747 (1035), 752 (1035), 773 (1038), 769 (1040), 795 (1040). Il a peut-être dirigé le prieuré de Villecroze (ca. Salernes, Var), cf. CSV 516 (v. 1055). Sur les scribes victorins, en attendant la publication des travaux de Jean-Baptiste Renaud, voir, AMARGIER, Paul. *Les scriptores du XI^e siècle à Saint-Victor de Marseille, Scriptorium*, vol. 32, 1978, p. 213-220.

⁴⁹ CISV 19 = ARTEM 4398 (1047, 1^{er} novembre) : *Qui respondent se vell[e] virum nomine Petrum quem jam ante elegerant parit[er]...?... patr[is] Isarni lugubria et funebria obsequia ne forte aliquis discors intra illos insurgeret, qui gregem dominicum dis[... inter]rogatum de ejus quoque moribus et vita est, et responderunt de eo omnia decentia.* Un moine Pierre est scribe d'un acte de 1043 (CSV 768) et prieur de Saint-Promace de Forcalquier en 1044 (CSV 671 – ap. 1044), mais il est difficile de l'identifier avec certitude avec l'abbé de même nom.

⁵⁰ *Vie d'Isarn... op. cit.*, I, p. 6-7 : *Beatus Ysarnus honesto genere, longe futurus honestior, ex Tholosana patria natus apud Fredelectum, qui est ejusdem patriae uicus, in chanoniatu nobili a religiosis uiris educatus atque edoctus est.* Voir III, p. 8-13.

⁵¹ Sur l'adolescence dans les cloîtres, voir la bibliographie citée et les remarques à partir de l'exemple clunisien dans COCHELIN, Isabelle. *Adolescence uncloistered* (Cluny, early 12th century). In: COCHELIN, Isabelle & SMYTH, Karen (Ed.). *Medieval Lifecycles: Continuities and Change*, series IMR, Brepols (Turnhout), à paraître. Je remercie l'auteur de m'avoir communiqué son article avant sa parution.

monastique de l'évêque d'Agde, Étienne, et une fois arrivé à Marseille, à Saint-Victor, Isarn, conquis par les reliques des saints Innocents, décide de rester dans ce monastère. Isarn signe l'acte d'intronisation de son prédécesseur, Guifred, choisi comme abbé de Saint-Victor en 1005⁵². Guifred, était moine de Psalmodi, et avait accompagné l'abbé Garnier lorsque celui-ci s'est occupé de la réforme de Saint-Victor. Dans cette série d'abbés, malgré les incertitudes autour des parcours de Pierre et Guifred, Bernard semble être le premier à ne pas avoir été placé dans une communauté encore enfant ou d'y avoir séjourné depuis longtemps.

La Vie de Pons, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, décédé en 1087, écrite au début du XII^e siècle par Raimond, moine du monastère, à la demande de Rostaing de Venasque et de l'abbé Pierre (1088-1112), successeur de Pons à Saint-André, donne un exemple d'entrée dans le monastère pendant l'enfance (avant quinze ans)⁵³. L'auteur de la Vie raconte que le père de Pons, décidant abandonner la cupidité du monde, a conduit ses deux fils au monastère et s'est soumis avec eux au service du Christ⁵⁴. Pons acquiert ensuite l'habit monastique et, par la grâce de Dieu, devient abbé. À l'inverse des autres vies provençales de saints des XI^e et XII^e siècles, l'hagiographe de Pons ne donne aucune précision sur ses origines, son éducation ou sur son âge lors de son arrivée à Saint-André⁵⁵ mettant plutôt l'accent sur ses qualités de direction du "peuple des moines", qu'il libère des crimes du siècle et conduit dans le désert et dans l'exercice de la règle, à l'instar de Moïse qui libère le peuple d'Israël de l'Égypte.

Alors que la conversion d'adultes devient de plus en plus fréquente dans le courant du XI^e siècle, les autres Vies de saints abbés et évêques provençaux font état du modèle idéal du moine éduqué depuis son enfance par des religieux. Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille, comme nous venons de le voir, a été éduqué, selon sa Vie, par des religieux. Rédigée par un contemporain familial de l'évêque et connue par une copie du XVII^e siècle, la Vie d'Étienne d'Apt raconte qu'il était originaire d'Agde d'une lignée assez connue. Sans indiquer où il a été formé, le biographe d'Étienne précise que dès son plus jeune âge il a été instruit dans les choses sacrées ; il devint savant dans la loi divine,

⁵² CSV 1054 = ARTEM 3982 (1005).

⁵³ Sur les différents âges de la vie dans le cloître, voir COCHELIN, Isabelle. Adolescence... *op. cit.*

⁵⁴ *Vita Sancti Pontii*, p. 495 : *Pater namque illius divino amore succensus, mundum cum suis cupiditatibus deserens, duos filios quos habebat secum ad monasterium duxit et illos ibidem Christi servitio mancipavit.*

⁵⁵ L'*epitome* de la vie de Pons publiée par les Bollandistes, *Acta sanctorum*, mars III, pp. 680-681 (BHL 6894) comble ce silence en précisant que Pons est à la fleur de l'âge (*in florida aetate*), lorsqu'il se consacre avec son frère et son père au monastère, qu'il n'a pas fait de hautes études mais s'est montré vertueux et habile pour diriger la communauté qui l'a choisi comme abbé.

prédisposé qu'il était pour apprendre. Quand il arrive à l'âge adulte, ayant toujours suivi l'orthodoxie pendant l'adolescence, un noble homme de ses affins lui recommande de s'exiler de sa terre natale et d'aller habiter ailleurs. Sans autre précision, l'hagiographe mentionne qu'Étienne gravit ensuite les degrés de l'ordre ecclésiastique et est choisi comme évêque d'Apt, avec le consentement des princes de la cité et du peuple⁵⁶. Lambert, évêque de Vence entre 1114 et 1154, dont la Vie a été aussi écrite par l'un de ses contemporains quelques années après sa mort, était, selon ce récit, originaire du diocèse de Riez, d'une famille noble. Sa mère décède en le mettant au monde et il est d'abord élevé dans la maison parentale, avant d'être dédié à Dieu. Il est alors éduqué au monastère de Lérins, dans les lettres et les institutions monastiques. Au cours de son adolescence se révèle sa sainte conversion, et à tous les âges, Lambert vivait dans la virginité du corps et de l'âme. Jouissant déjà d'une réputation de sainteté, il est ordonné évêque de Vence⁵⁷. Arnulf, évêque de Gap (1064-1079), dans sa Vie rédigée à la fin du XII^e siècle, a également été éduqué dans un monastère, à Sainte-Trinité de Vendôme. Proche de l'abbé, il le suit dans un voyage à Rome et est installé dans le monastère de Sainte-Prisque sur le mont Aventin, à la demande du pape Alexandre (II). Ensuite le pontife romain le place à la tête de l'évêché de Gap, après avoir évincé l'évêque simoniaque Ripert de Mévouillon⁵⁸.

La vocation religieuse et les vertus de tous ces saints, abbés ou évêques, se sont révélées dès l'enfance, ils ont été élevés par des moines ou des religieux et ont très vite manifesté leur aptitude au service divin. Il s'agit, bien entendu, des lieux communs de l'hagiographie, qui reflètent cependant le maintien, entre le XI^e et la fin du XII^e siècle, de l'idéal du saint moine-oblat. Purs et vierges, les moines-oblats, surtout ceux qui accèdent à l'épiscopat, sont des exemples particulièrement utiles aux tenants de la réforme ecclésiastique. Le discours hagiographique sur l'oblature est à la fois traditionnel et circonstancié, et il omet le rôle des parents en tant que donateurs de leurs enfants. En fait, dans la logique des récits ce qui compte est la prédisposition depuis toujours du saint à la vie consacrée à Dieu, indépendamment de l'action des parents qui le placent dans une communauté. Finalement, c'est seulement dans la Vie de l'abbé Pons

⁵⁶ *Vita Sancti Stephani*, § 1 et 2, p. 311 : *Hic a primaevo vernantis aetatis flore sacris studiis eruditus, omnem divinam legem et commoditatem humanae providentiae doctus, sagacis ingenii honestavit prudentiam...*

⁵⁷ *Vita Sancti Lamberti*, § 1 et 2, p. 458-459 : *Continuo autem sacro fonte regeneratus, parvoque tempore parentum domo nutritus est, et postea Deo dicatus ; atque in Lerinensi monasterio educandus et tam litteris quam monasticis institutionibus traditur imbuendus...*

⁵⁸ FOULON. *Recherches... op. cit.* : *Nobili tamen progenie editus, divinis studiose litteris eruditus, in prefato castro in monasterio Sancte Trinitatis a sacris viris sub abbatibus obedientia, libera est educatione nutritus...*

de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon, que le père exerce un rôle actif, en se consacrant à Dieu avec ses deux fils.

À l'inverse des Vies de saint, les chartes monastiques concernent presque exclusivement le don des parents. L'oblation d'enfants ne suscite pas de développements particuliers, et se fait dans le cadre des discours habituels du don *pro anima*. Les chartes mentionnant l'offrande d'un fils à Dieu emploient les mêmes arguments que les chartes consignnant des dons de biens matériels. Les rares mentions à des modèles scripturaires sont très ponctuelles. En 1015, à l'occasion d'une donation et de la demande de se faire ensevelir dans le monastère, Guinimanus et son épouse Marie rappellent que soucieux de porter remède à leurs péchés, ils avaient donné autrefois l'un de leurs fils, Bermond, à Saint-Victor pour qu'il vive sous la règle de saint Benoît jusqu'à la fin de ses jours. Ils suivent ainsi "l'exemple de plusieurs hommes pieux de l'Ancien et du Nouveau Testament"⁵⁹. En 1093, c'est "à la manière de Samuel consacré à Dieu", modèle biblique de l'oblat, que Boniface de Castellane et sa femme Stéphanie dédient leur fils Aldebert au monastère de Lérins⁶⁰.

Les discours et des modèles mobilisés par les chartes et par l'hagiographie mettent l'oblation et la conversion de l'adulte sur des plans différents. L'oblation ne nécessite pas de justification particulière et elle est un gage de la pureté du moine ou du saint évêque. La conversion de l'adulte, au contraire, pose la difficulté d'une pureté imparfaite ou à parfaire, mais qui répond à la diffusion d'une pratique indissociable des transformations de l'organisation sociale.

⁵⁹ CSV 199 (1015): *Inspirante rerum omnium opifice et moderatore Deo, qui non vult mortem peccatoris, sed ut convertatur et vivat, ego Guinimannus et uxor mea, Maria nominem, discutionem futuri iudicii pertimescentes, et immanitatem nostrorum scelerorum formidantes, hoc nobis remedii fore credimus, si de filiis nostris in ejusdem Omnipotentis milicia in perpertuo mancipandum traderemus; quod et fecimus. Exemplum itaque religiosorum plurimorum veteris ac novi Testamenti sequentes, unum ex filiis nostris, Bermundum nomine, in monasterio beati martyris Victoris, sub norma scilicet beati patris Benedicti, instituendum et usque ad mortem inibi militandum, jam olim tradidimus... et pro me et uxure ac filiis meis assidui intercessores existant, et, cum ab hac vita discesserimus, corpora nostra in eodem monasterio tumultentur...*

⁶⁰ CL 226 (1093): *Quoniam, quidam igitur ego Bonifatius, dudum omnipotente Deo inspirante, ad ejus obsequium devotus, filium meum, nomine Aldebertum, in monasterio Lyrinensi obtuli, in presentiarum quoque prolatam adcrescens oblationem, offero, dono atque contrado... totum in quam ex integro quicquid sub jugalibus hymeneis michi concessum est per manus progenitorum conjugis mee, cui nomen est Stephane, que genitrix constat supramemorati pueri, quem ego ipsius pater, una cum ipsa matre, ultronei admodum Samuhelis consecrandum Domino in cenobio suprascriptorum sanctorum devovimus... Sur le modèle de Samuel, voir JONG, Mayke de. *In Samuel's Image... op. cit.**

3. Enfants, jeunes et adultes. Pratiques et stratégies lignagères

À défaut de pouvoir réaliser un véritable traitement statistique de la documentation, l'étude des presque soixante chartes réunies ainsi que l'analyse prosopographique et la reconstitution généalogique d'une quinzaine de familles de l'aristocratie provençale, permet d'émettre quelques observations sur le moment de la vie où l'on entrait dans les monastères. La documentation suggère le maintien de la pratique de l'oblation depuis la fin du X^e jusqu'à la fin du XII^e siècle, aussi bien dans les monastères bénédictins, que dans les communautés de chanoines réguliers et dans les chapitres cathédraux, voire au-delà, jusqu'au XIII^e siècle, dans les ordres militaires, comme l'ont montré les travaux de Damien Carraz et de Thierry Pécout⁶¹. On ne peut repérer chronologiquement de réelle recrudescence ou de diminution de cette pratique, l'image donnée par les témoignages connus étant celle de la stabilité.

L'âge des enfants offerts est indiquée de façon indirecte dans quelques documents. Au tout début du XI^e siècle, un garçon donné à Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon pour être baptisé et être reçu plus tard comme moine, devait rester auprès de sa mère quatre ans, avant d'être remis aux moines. Le bien que son père avait offert en même temps devait être cédé au monastère quand l'enfant serait amené aux moines, y compris s'il décédait au cours de ces quatre années. Comme la mère est devenue veuve juste après la naissance du garçon, elle a pu cependant garder une partie du bien en usufruit sa vie durant⁶². À la fin du XII^e siècle, un enfant a trois ans lorsqu'il est donné à la collégiale de Saint-Paul de Mausole⁶³. Ces documents indiquent deux pratiques quant à l'âge de l'oblation : dès la naissance ou peu d'années plus tard. Il semblerait, cependant, que c'est seulement entre trois et cinq ans que l'enfant

⁶¹ CARRAZ. *L'Ordre du Temple... op. cit.*, p. 287-291; PÉCOUT, Thierry. *Une Société Rurale du XII^e au XIV^e siècle en Haute Provence. Les hommes, la terre et le pouvoir dans le pays de Riez*. Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille I, 1998, 3 vol., p. 739 (je remercie l'auteur de m'avoir communiqué des extraits de cette thèse inédite). Voir aussi : MAGNOU-NORTIER, Élisabeth. Oblature, classe chevaleresque et servage dans les maisons méridionales du Temple au XII^e siècle, *Annales du Midi*, vol. 73, 1961, p. 377-397, ici p. 390, FOREY, Alan J. Recruitment to the Military Orders (Twelfth to Mid-Fourteenth Centuries), *Viator*, vol. 17, 1986, p. 139-171.

⁶² MANTEYER, Georges de. *Les Chartes du Pays d'Avignon (439-1040)*, Mémoires de l'Académie de Vaucluse. Documents inédits pour servir à l'histoire du département de Vaucluse, II. Mâcon, 1914 [désormais CPA] 109 (1006-1014), voir n° 99 (1006).

⁶³ LEROY, Edgard. *Cartulaire de Saint-Paul de Mausole (1080-1605)*. Saint-Rémy de Provence, 1961, 3 vol. [désormais CPM], 25 (1177) : *ego Guillelmus de Uzez dedi filium meum Stephanum puerolum fere trium annorum, Deo et ecclesia Sancti Pauli et Vitali... preposito et canonicis ibidem servientibus, cum omni honore illo quem habebam et iure paterno possidebam... dedi et concessi, ut filius meus in predicta ecclesia, Deo perpetualiter maneret et serviret...*

vient habiter avec la communauté. Comme la Vie de Lambert, évêque de Vence, le laisse deviner, les enfants sont sevrés avant d'entrer dans un monastère.

La donation d'un oblat est systématiquement accompagnée d'une donation de biens. Il est difficile de déterminer quelle part du patrimoine familial était attribuée alors, même si certains actes mentionnent explicitement qu'il s'agit de l'héritage de l'enfant⁶⁴. Dans certains cas, ce sont les biens de l'héritage personnel ou de la dot de la mère qui sont donnés avec l'enfant, ce qui rappelle le rôle des biens des femmes dans la constitution de la dotation qui accompagne l'oblation, au même titre que dans la constitution de la dot et du douaire des filles⁶⁵. Puisque l'oblation met en jeu le patrimoine familial, la donation faite lors de l'entrée de l'enfant dans une communauté peut être l'objet de négociations. En 1088, par exemple, Pierre donne son fils au chapitre cathédral d'Apt et stipule que jusqu'au dixième anniversaire de l'enfant, il fera livrer tous les ans une charge de froment aux chanoines. C'est seulement après la dixième année du garçon que les chanoines recevront sa part d'héritage (*fraternitatem*) ou alors immédiatement après le décès du père, si celui-ci meurt avant⁶⁶. Ces arrangements sont, entre autres, des garanties pour les moines et pour les familles qui attendent sans doute que l'enfant en bas âge survive avant de se dessaisir de leur patrimoine.

En ce qui concerne l'origine sociale des oblates, nous ne connaissons qu'un seul exemple explicite d'enfant en bas âge d'une famille de la haute aristocratie ayant été donné à un monastère⁶⁷. Il semble que ce soient plutôt les familles plus modestes d'alleutiers, dépendants des grands seigneurs, ou alors les branches secondaires des grandes familles, qui ont placé leurs enfants très tôt dans les

⁶⁴ CSV 295 (1038) : *in hereditatem filii nostri Ugone, quem mittimus in monasterio* ; CSV 1092 (1097) : *filium nostrum Lambertum nomine, ut ibi sub regula beati Benedicti sub monastico habitu vivat, et cum eo damus in hereditatem unum molendinum* ; CISO 75 (1079-1106) : *in ereditate filii nostri quem monastica disciplina sancto Victori et domino abbati Ricardo tradimus inbuendum*.

⁶⁵ CL 226 (voir n. 51) ; CL 16 (1093) : *Quam prosequens ego Tumidia, uxor quondam Dodonis de Rocabruna, et filii mei Fulco et Guigo, ob honorem filii mei Aldeberti, qui se Deo et sanctis ejus et beatissimo Honorato in monasterio Lyrinensi devovit... damus de honore nostro ...quem Gantelmus quondam, genitor meus, cum fratribus suis in castro Barjamonis olim divisit et ei jure successionis evenit... Voir aussi CL 132 (v. 1125).*

⁶⁶ CA 95 (1088) : *Petrus, incola Jocastensis, pro redemptione animae suae seu antistitum suorum, filium suum Deo ac Sanctae Mariae Sanctoque Castori et omnibus Aptensis ecclesiae sanctis ac canonicis ejusdem loci sponte sua obtulit. Tali tamen pacto, ut jusque ad decimum annum per unumquemque annum uno asino onerato frumento vitae canonicae donet. In eodem autem anno pater pueri, si vivus fuerit, sin autem mater vel fratres, reddant puero omnem fraternitatem suam tam in substantiis quam in terra. Si vero pater infra spacium decem annorum obierit, mox sine dilatione puer partem suae fraternitatis habebit... Voir aussi CPA 109 (1006).*

⁶⁷ CL 226 (voir n. 52 – Aldebert de Castellane). Le petit-fils de Guillaume de Fos-Hyères, a peut-être été oblat : CL 282 (1102-1110)

monastères⁶⁸. Cette absence d'oblats issus des grandes familles dans les monastères semble liée à la préférence donnée par celles-ci aux carrières dans l'église séculière, et aux conversions à l'âge adulte.

Depuis la deuxième moitié du X^e siècle, l'aristocratie provençale avait fondé une bonne partie de son pouvoir sur le contrôle des honneurs ecclésiastiques, notamment les charges épiscopales. Les évêques n'étant pas encore recrutés dans les monastères, les grandes familles mettaient leurs fils destinés à la vie religieuse plutôt dans les chapitres cathédraux, en attendant de les placer sur un siège épiscopal. Nous connaissons presque une dizaine de cas de fils de grandes familles qui ont eu un parcours dans l'église séculière à la fin du X^e et dans la première moitié du XI^e siècle, en tant que chanoines, diacres ou prévôts, avant d'accéder à l'épiscopat⁶⁹. Il y a presque autant d'exemples de ces membres de la haute aristocratie qui, sans devenir évêques, ont quand même fait carrière dans les chapitres cathédraux⁷⁰. Cette tendance "séculière" des

⁶⁸ En plus des exemples déjà cités, voir CSV 199 (1015), 295 (1038), 266 (av. 1055), 1092 (1097), 393 (XI^e s.); CISV 75 (1079-1106) = ARTEM 4359; CA 92 (v. 1064); CL 25 (XI^e s.), 16 (1093), 216 (v. 1100), 242 (1109), 132 (v. 1125), 104 (1147); SAG 8 (1079-1083); CR 25 (1138).

⁶⁹ Il en est ainsi pour Riculf, évêque de Fréjus à partir de 975, qui, a été *nutritus* à l'abbaye de Montmajour, mais a suivi la voie séculière — diacre de l'église d'Arles entre 954 et 972 — avant d'accéder à l'épiscopat. Son oncle Gontard, qu'il remplace à Fréjus, avait été auparavant prévôt à Arles [POLY, Jean-Pierre. *Listes épiscopales de Provence*, annexe dans *La Provence*, thèse de Droit 1972, Univ. Paris II, p. 45-46 (désormais LEP)]. Il en est de même pour Clément, fils du vicomte Novelong, *clericus* à Cavaillon (1008) pendant l'épiscopat de son oncle Inguilran, avant de devenir évêque (1034-1042) [MANTEYER, Georges de. *La Provence du Premier au XII^e siècle. Études d'histoire et de géographie politique*. Paris, 1908, p. 523 (1008), CSV 430 (1034). Voir LEP, pp. 19-21], pour Pons de Châteaurenard qui a été chanoine (1033) avant de devenir archevêque d'Aix (1048-1056) [LEP, p. 38-40], pour Bertrand de Pontevès, chanoine (1034-1037) avant d'accéder au siège épiscopal de Riez (1040-1066) [CSV 629 (1034), 621 (1037). LEP, p. 51-52], et pour Alfant d'Agoult, chanoine (av. 1040) avant d'être évêque d'Apt (1048-1076) [BARON DU ROURE, *Histoire de Montmajour*, d'après Dom Chantelou, avec documents inédits, *Revue Historique de Provence* (1890-1891) [désormais MJ] p. 134 (av. 1040); LEP, pp. 42-44]. Le même parcours dans l'église séculière a dû précéder l'accession de Raimbaud de Reillanne à l'archevêché d'Arles (1030-1069). Prévôt à Arles probablement depuis 1014, il suit cependant l'archevêque Pons de Marignane lorsque celui-ci devient moine à Saint-Victor [ALBANES, Joseph H., CHEVALIER, Ulysse. *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés, et abbayes de France*. Montbéliard, Valence, 1899-1920 [désormais GCN] t. II, Arles, n° 312 et c. 1042; *Vie d'Isarn... op. cit.*, XIII, p. 34-37, voir n. 33]. Seul Pons, de la famille de Castellane, évêque de Glandèves (1043-1095) semble avoir été moine de Saint-Victor avant d'être promu au siège épiscopal [CISV 95 (1095): *Pontius, Glandensis episcopus... reliquit seculum [re]conversus factus est monachus in monasterio S. Victoris...*]. Mais dans sa famille, son oncle Rostaing était clerc (1009-1043, clerc en 1021/48 - CSV 763), et Hugues, fils de Guillaume Rostaing, était chanoine de Nice (v. 1109, CAIS DE PIERLAS, Eugène. *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*. Torino, 1888 [désormais CN] n° 23).

⁷⁰ Par exemple, Pierre, chanoine d'Aix, neveu de l'archevêque Pierre Palliol (1030-1048) [POLY, Jean-Pierre. *Lignées et domaines... op. cit.*, p. 27]; Hugues, chanoine de Nice, fils de l'évêque de

grandes familles perd son exclusivité au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle⁷¹. Désormais les grands dirigent aussi leurs fils vers les monastères.

L'emprise des lignées sur les évêchés commence à être sérieusement critiquée par les tenants de la réforme ecclésiastique, alors que les monastères gagnent une place prépondérante parmi les réformateurs. En effet, plusieurs évêques, provenant de familles assez modestes ou venus de l'extérieur, à l'instar de l'évêque Arnulf de Gap, sortent à partir de la deuxième moitié du XI^e siècle des monastères⁷². Dans ce nouveau contexte, le passage par une abbaye peut dès lors être considéré comme une alternative. Ainsi, Pierre Geoffroi, fils du vicomte Geoffroi de Marseille, devient moine à Saint-Victor trois ans avant d'obtenir, en 1082, l'archevêché d'Aix. Après 1099, il se retire pour finir ses jours dans le monastère marseillais⁷³. Cependant, l'appartenance à un chapitre cathédral demeure une voie importante pour accéder à l'épiscopat⁷⁴. Au XII^e siècle, certaines grandes familles placent toujours leurs fils dans les chapitres : Gui de Fos, avait été prévôt d'Aix (1175) avant d'en devenir l'archevêque (1186-1212), et Pierre de Sabran, avait été archidiacre de Sisteron (1138) avant d'en être l'évêque (1145-1171)⁷⁵.

Il se trouve qu'à l'exception d'Aldebert de Castellane qui semble avoir été placé à Lérins encore enfant, la plupart des moines issus des grandes familles sont entrés au monastère à l'âge adulte. Aicard de Marseille apparaît

Sisteron Pierre (1030-1042), de la famille de Nice-Orange [CAIS DE PIERLAS, Eugène. *Chartrier de l'Abbaye de Saint-Pons-hors-les-murs de Nice*. Monaco, 1903 [désormais CSP] 13 (1078)] ; Raimond, de la famille des vicomtes d'Avignon († 1096), frère de l'évêque Rostaing (1047-1076), et doyen du chapitre d'Avignon, ainsi que ses neveux Rostaing Guillaume et Raimond († v. 1110), fils de Guillaume, chanoines du même chapitre [MANTEYER, *La Provence*, p. 337] ; Bérenger, fils du vicomte Rostaing Bérenger et neveu de l'évêque d'Avignon Rostaing, devient évêque de Fréjus vers 1091, de même que ses petits-neveux, Guillaume du Pont (en 1202) et Raimond Bérenger (en 1235, après avoir été prévôt en 1223). Pierre Bérenger, frère de l'évêque Bérenger a été chanoine de Saint-Ruf († v. 1153) [*ibid.* p. 402].

⁷¹ Il faut noter que dans la première moitié du XI^e siècle, dans la famille d'Orange-Mévouillon, deux frères, Laugier et Pons, se convertissent à la vie monastique à Cluny, alors que deux de leurs frères occupent déjà une charge épiscopale, Féraud, évêque de Gap et Pierre, évêque de Vaison [BERNARD, Auguste & BRUEL, Alexandre (Ed.). *Recueil des Chartes de l'Abbaye de Cluny*. Paris, 1876-1903, 6 vol. n° 2779 -1023].

⁷² On peut citer, entre autres, l'évêque de Marseille, Raimond *de Vita eterna* (1082 ?/1093-1122), probablement moine de Saint-Victor [CSV 138 (1093) ; GCN, t. III, Marseille, n° 135, 139, 158, 163, voir MAZEL, Florian. *op. cit.*, p. 185-194], Didier, évêque de Cavaillon, moine de Jumièges, en Normandie (1080-1096) [Hugues de Flavigny, *Chronicon*, éd. G. H. Pertz, MGH SS, 7 (Hanover, 1848) p. 422 et 474]. Voir POLY, *La Provence... op. cit.*, p. 269-271.

⁷³ CSV 449 (1079), 221 (27 mai 1082), 919 (1099), 918 (1103). Voir MAZEL, F. *op. cit.*, p. 182-185.

⁷⁴ POLY, *La Provence... op. cit.*, p. 269-271.

⁷⁵ GCN, t. I, Aix, c. 62 et ss. et instr., c. 33. À noter aussi les exemples des vicomtes de Marseille (ci-dessous et n. 71) et d'Avignon (voir n. 62) qui continuent à mettre leurs fils dans les chapitres de leurs cités.

dans les documents en 1041, mais ce n'est qu'en 1069 qu'il est mentionné comme moine ; son cousin Foulques est connu depuis 1056 mais entre à Saint-Victor en 1079⁷⁶. Guillaume-Aldebert de Châteaurenard et son cousin Bertrand sont cités, respectivement, en 1094 et 1090, mais n'apparaissent en tant que moines qu'en 1124 et en 1144⁷⁷, ou encore Albert de Pontevès, cité en 1085, moine en 1116⁷⁸.

L'entrée de fils de familles aristocratiques dans les monastères, dans la deuxième moitié du XI^e siècle, semble être, avec le maintien dans le célibat l'une des formes du resserrement lignager qui tend à contrôler le nombre d'héritiers mâles dans les familles trop nombreuses. Ou plutôt, pour les hommes maintenus dans le célibat, la conversion monastique représente une autre possibilité d'existence sociale. Chez les vicomtes de Marseille, dans la génération de l'archevêque Pierre Geoffroi d'Aix, trois garçons sur dix-sept sont devenus moines à l'âge adulte. Un quatrième, Aicard, a été archevêque d'Arles (1078-1090), sans que l'on sache s'il était passé auparavant par un monastère ou par un chapitre cathédral⁷⁹. En plus des fils destinés à la vie religieuse, la famille commence à limiter le nombre de mariages. Sept fils restent célibataires, dont au moins deux partent à la Croisade⁸⁰. Six se marient dont cinq laissent une postérité. À la génération suivante, malgré ces restrictions, il y a encore quinze héritiers mâles, dont deux sont placés dans le chapitre cathédral de Marseille. Les conversions des fils des Châteaurenard-Châteaouvert semblent suivre la même logique : quatre des seize garçons deviennent moines de l'abbaye de Lérins à la fin du XI^e siècle, et, à notre connaissance, seulement deux se sont mariés⁸¹.

La liste des fils des grandes familles qui ont pris l'habit monastique dans l'abbaye de Lérins entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, explicite bien l'ampleur du mouvement de conversions dans l'aristocratie. On y trouve

⁷⁶ CSV 552 (1041), 595 (1056).

⁷⁷ CL 12 (1094), MJ p. 218 (1090).

⁷⁸ BARON DU ROURE. Charte inédite du Cartulaire de Barjols (1062), *Bulletin de la société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, vol. 31, 1916/1917, p. 98-107, ici p. 100.

⁷⁹ Il s'agit de l'archevêque Pierre Geoffroi, de son frère Foulques (CSV 449) et de leur cousin Aicard, fils du vicomte Guillaume III (CSV 589 - 5 mai 1069). L'archevêque d'Arles, Aicard, était, comme Pierre et Foulques, fils du vicomte Geoffroi. Il faut noter que dans la génération suivante les vicomtes placent à nouveau leurs enfants dans le chapitre cathédral de Marseille : Raimond, fils d'Hugues Geoffroi, en est chanoine, et son cousin Aicard (1119-67), fils de Pons de Peynier, en est le prévôt [Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 12702 fol. 139 (obituaire de l'église de Marseille : *augusti III nonas obiit Raimundus filius Dulcianaе confrater noster*), ISNARD, Émile & GUERIN-RICARD, Henri. *Actes concernant les vicomtes de Marseille*. Monaco, Paris, 1926, n° 247 (1158), 252 (1162)].

⁸⁰ ROLLAND, H. Chartes inédites de Saint-Victor de Marseille (XI^e-XII^e siècles), *Mélanges R. Busquet. Questions d'Histoire de Provence (XI^e-XIX^e siècles)*. Provence historique, h.s., (1956), p. 23-31. ici p. 26-27 ; MAZEL, F. *op. cit.*, p. 638-643.

⁸¹ MAGNANI, El. *Monastères... op. cit.*, p. 144-150, 329-333, 498-501.

les moines Guillaume, Pierre Crépu et le petit-fils de Signerius, tous de la famille de Grasse, Aldebert de Castellane, Guillaume-Albert, Étienne et Bertrand les trois de la famille de Châteaurenard, Rainoard de Châteaupert, Bertrand d'Agoult, Pons de Moustiers, le petit-fils de Guillaume de Fos-Hyères, Amalric de Lambesc, Aldebert de Roquebrune, ainsi que les trois frères Huguelin, Pierre et Foulques, fils d'Aimon, *milites* alliés des Châteaurenard, et leur neveu Foulques, qui est probablement prieur de Lérins en 1130⁸². À Saint-Victor de Marseille, en plus des fils des vicomtes de Marseille, on y trouve Albert de Pontevès⁸³, ce qui semble peu par rapport aux conversions à Lérins. Cette désaffection de l'aristocratie provençale qui se fait sentir aussi par le ralentissement des donations envers les Victorins, est probablement compensée par les conversions des familles languedociennes, comme celle des vicomtes de Millau et de leurs alliés dans le diocèse de Rodez.

Les pratiques révélées par la documentation montrent que, en ce qui concerne l'oblation d'enfants et la conversion d'adultes, l'exemple provençal n'est pas très différent de ce qu'on peut retrouver dans d'autres régions de l'Occident. Mais si, comme ailleurs, les conversions d'adultes augmentent au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, elles ne représentent pas forcément une diminution des oblations d'enfant. La recrudescence des conversions monastiques répond à un double mouvement, diffusion de l'idéologie monastique dans le contexte de réforme de l'Église et resserrement lignager. La mise en exergue par les moines des vertus rédemptrices de leur mode de vie, proposé dès la fin du X^e siècle à l'aristocratie laïque pour obtenir le salut notamment au moment de la mort, devient au cours du XI^e siècle une alternative possible d'existence sociale à tout moment de la vie. Dans les chartes, à côté des modèles de conversion traditionnels du monachisme – les apôtres, les saints –, c'est surtout l'exemple des moines dans le présent, ceux que le converti côtoie, qui sert de ressort pédagogique : l'abbé Isarn de Saint-Victor suscite ainsi la conversion de nombreux nobles et prélats qui deviennent moines. Le discours monastique se diffuse, et on pourrait même penser qu'il s'adresse tout particulièrement aux nombreux héritiers mâles que les familles aristocratiques gardent désormais dans le célibat. Alors que les enfants destinés à une carrière ecclésiastique étaient plutôt dirigés vers les chapitres cathédraux en vue d'accéder aux charges cléricales, surtout à l'épiscopat, les monastères, de plus en plus engagés dans le mouvement de réforme de l'Église, offrent maintenant les mêmes possibilités.

⁸² CL 104 (1147), 132 (1125-35), 226 (1093), 76 (1124), 241 (1102), 110 (1144), 238 (1094), 239 (1096), 109 (1109), 278 (1095), 282 (1102-1110, oblat ?), 234 (1110/1120), 16 (1093), 242 (1109, oblat ?), 281 (ap. 1109).

⁸³ CSV 805 (1116), 485 et 923 (1119).

La multiplication des conversions d'adultes ne va pas sans poser des contradictions à l'intérieur des monastères, où dans l'échelle de la perfection, rien n'égale le moine converti très jeune. L'hagiographie répercute de manière voilée la nouvelle tendance en valorisant les vertus et l'aptitude de direction du moine entré plus tard dans un monastère, comme peut-être Pons, abbé de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. C'est la force de l'acte de conversion, comme pour l'abbé Bernard de Saint-Victor, qui le "guéri" de son séjour dans le siècle. La conversion des jeunes et des adultes n'est pas à proprement parler un modèle, mais une possibilité d'acquérir une pureté, même si elle n'est pas tout à fait parfaite.

Le seul modèle reste celui du moine-oblat. La pureté virginale et le savoir ecclésiastique inculqué dès l'enfance font des moines-oblats comme Arnulf de Gap et Lambert de Vence des candidats idéaux aux sièges d'évêché réformés. L'offrande d'un fils demeure par ailleurs une forme privilégiée d'intégrer la fraternité monastique. D'où sans doute le maintien stable de la pratique de l'oblation encore au cours du XII^e siècle.